

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 26/07/25.....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340 - 225.0726 - RV - 9 - 2025 - AR1



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE**

**DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE**

**À MONSIEUR FRÉDÉRIC JOUBERT**

Le Maire de CALUIRE ET CUIRE ;

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 26 juillet 2025 ;

VU les délibérations n°2025\_069, n°2025\_70 et n°2025\_071 en date du 26 juillet 2025 portant sur l'élection du maire et l'élection des adjoints ;

---

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Monsieur Frédéric JOUBERT, Adjoint au maire, est **délégué à la culture et aux associations culturelles.**

**ARTICLE 2** – Délégation de fonction et de signature est donnée pour les affaires visées à l'article 1<sup>er</sup> à Monsieur Frédéric JOUBERT, sous notre surveillance et notre responsabilité.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire et ampliation sera adressée à la Représentante de l'État dans le département ainsi qu'au Procureur de la République. Le présent arrêté sera également notifié à l'intéressé.

Caluire et Cuire, le 26 juillet 2025  
Le Maire,

Bastien JOINT